

SOJAM 2 mail des Cerclades CS 20808 CERGY 95015 CERCY-PONTOISE Cedex Tél: 01.34.02.46.60 Fax: 01.30.37.15.90	FICHE DE DONNEES SECURITE	Réf. : PUNAI 2
		Création : 04/12/2014
		Version : 02 Du 30/03/2016

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE	1.1 <u>Identificateur de produit :</u> ACTO Plaquettes Punaises de lit Acarien des poussières - gale 1.2 <u>Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées (pour plus de détails se reporter à la notice technique) :</u> - Utilisation conseillée : Plaquette insecticide et répulsive, parfumée aux huiles essentielles, pour éliminer les punaises de lit et les acariens. - Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées 1.3 <u>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :</u> - Fournisseur : SOJAM(Voir cadre ci-dessus) - Email : s.laboratoire@la-cgi.com 1.4 <u>Numéro d'appel d'urgence :</u> - Tél. d'urgence : Orfila : 01 45 42 59 59
2 - IDENTIFICATION DES DANGERS #	2.1 <u>Classification du mélange :</u> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations : Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319). Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317) Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400). Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Chronic 1, H410). 2.2 <u>Eléments d'étiquetage :</u> Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations.  DANGER Contient : perméthrine, géraniol, (R)-p-mentha-1,8-diène et alpha pinène. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PUNAI 2		Version 02
----------------	--	------------

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS #	P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment avec de l'eau et du savon. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchetterie. Ne pas jeter dans la poubelle ménagère.																														
3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS #	<u>3.2 Mélange (en % m/m):</u> <table> <tr> <th>Nom substance</th><th>N° CAS / N° CE</th><th>Teneur en % (m/m)</th><th>Classification de la substance CLP / 99/45/CE</th></tr> <tr> <td>Linalol</td><td>N° CAS : 78-70-6 /N°CE : 201-134-4</td><td>< 10 %</td><td>Skin irrit.2 H315, eye irrit.2 H319</td></tr> <tr> <td>Pipéronyl butoxide</td><td>N° CAS : 51-03-6 N° CE : 200-079-7</td><td>6 %</td><td>Aquatic acute1H400, aquatic chronic1 H410</td></tr> <tr> <td>Perméthrine</td><td>N° CAS : 52645-53-1 N° CE : 258-067-9</td><td>6 %</td><td>Acute tox4 (inhalation) H332, Acute tox4 (oral) H302, skin sens.1 H317, Aquatic acute1H400, aquatic chronic1 H410</td></tr> <tr> <td>Alpha-pinène</td><td>N° CAS : 80-56-8 N° CE : 201-291-9</td><td>< 2 %</td><td>Flam.liq.3 H226, skin irrit.2 H315, skin sens.1 H317, Asp. Tox1 H304</td></tr> <tr> <td>Géraniol</td><td>N° CAS : 106-24-1 N° CE : 203-377-1</td><td>1.5 %</td><td>Skin irrit.2 H315, skin sens.1 H317, eye dam.1 H318</td></tr> <tr> <td>(R)-p-mentha-1,8-diène (d-limonène)</td><td>N° CAS : 5989-27-5 N° CE : 227-813-5</td><td>< 2 %</td><td>Flam.liq.3 H226, skin irrit.2 H315, skin sens.1 H317, Asp. Tox1 H304</td></tr> </table>			Nom substance	N° CAS / N° CE	Teneur en % (m/m)	Classification de la substance CLP / 99/45/CE	Linalol	N° CAS : 78-70-6 /N°CE : 201-134-4	< 10 %	Skin irrit.2 H315, eye irrit.2 H319	Pipéronyl butoxide	N° CAS : 51-03-6 N° CE : 200-079-7	6 %	Aquatic acute1H400, aquatic chronic1 H410	Perméthrine	N° CAS : 52645-53-1 N° CE : 258-067-9	6 %	Acute tox4 (inhalation) H332, Acute tox4 (oral) H302, skin sens.1 H317, Aquatic acute1H400, aquatic chronic1 H410	Alpha-pinène	N° CAS : 80-56-8 N° CE : 201-291-9	< 2 %	Flam.liq.3 H226, skin irrit.2 H315, skin sens.1 H317, Asp. Tox1 H304	Géraniol	N° CAS : 106-24-1 N° CE : 203-377-1	1.5 %	Skin irrit.2 H315, skin sens.1 H317, eye dam.1 H318	(R)-p-mentha-1,8-diène (d-limonène)	N° CAS : 5989-27-5 N° CE : 227-813-5	< 2 %	Flam.liq.3 H226, skin irrit.2 H315, skin sens.1 H317, Asp. Tox1 H304
Nom substance	N° CAS / N° CE	Teneur en % (m/m)	Classification de la substance CLP / 99/45/CE																												
Linalol	N° CAS : 78-70-6 /N°CE : 201-134-4	< 10 %	Skin irrit.2 H315, eye irrit.2 H319																												
Pipéronyl butoxide	N° CAS : 51-03-6 N° CE : 200-079-7	6 %	Aquatic acute1H400, aquatic chronic1 H410																												
Perméthrine	N° CAS : 52645-53-1 N° CE : 258-067-9	6 %	Acute tox4 (inhalation) H332, Acute tox4 (oral) H302, skin sens.1 H317, Aquatic acute1H400, aquatic chronic1 H410																												
Alpha-pinène	N° CAS : 80-56-8 N° CE : 201-291-9	< 2 %	Flam.liq.3 H226, skin irrit.2 H315, skin sens.1 H317, Asp. Tox1 H304																												
Géraniol	N° CAS : 106-24-1 N° CE : 203-377-1	1.5 %	Skin irrit.2 H315, skin sens.1 H317, eye dam.1 H318																												
(R)-p-mentha-1,8-diène (d-limonène)	N° CAS : 5989-27-5 N° CE : 227-813-5	< 2 %	Flam.liq.3 H226, skin irrit.2 H315, skin sens.1 H317, Asp. Tox1 H304																												
4 - PREMIERS SECOURS	<u>4.1 Description des premiers secours :</u> LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE. NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE. <u>En cas de contact avec la peau</u> : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin. <u>En cas de contact avec les yeux</u> : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières écartées. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologue. <u>En cas d'inhalation</u> : Amener le sujet à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise. <u>En cas d'ingestion accidentelle</u> : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. <u>Numéro d'appel des secours médicalisés</u> : 15 ou 18 <u>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :</u> Après contact avec la peau : irritation de la peau. Peut provoquer une réaction allergique. Après contact oculaire : irritation des yeux. <u>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :</u> D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).																														

PUNAIS 2		Version 02
5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	<u>5.1 Moyens d'extinction :</u> Moyens d'extinction conseillés : En cas d'incendie, utiliser : - Eau pulvérisée - Mousse - Poudre - Dioxyde de carbone (CO2) <u>5.2 Dangers particuliers résultant du mélange :</u> Produits de décomposition dangereux en cas de mélange : Oxydes de carbone (CO, CO2). Divers fragments hydrocarbonés. <u>5.3 Conseils aux pompiers :</u> Instructions de lutte contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction (produit dangereux pour l'environnement). Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Protection en cas d'incendie : Les sauveteurs doivent porter des appareils de protection respiratoire autonomes isolants et des vêtements de protection.	
6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL	<u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :</u> Eviter le contact avec la peau. Porter un équipement de protection approprié. <u>6.2 Précautions pour le protection de l'environnement :</u> Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. <u>6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :</u> Rétention : ramasser mécaniquement le produit. Procédés de nettoyage : laver la zone souillée à grande eau. Autres informations : éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. <u>6.4 Références à d'autres sections :</u> Se référer à la section 8 pour l'équipement de protection approprié et à la section 13 pour le traitement des déchets.	
7 - MANIPULATION ET STOCKAGE	<u>7.1 Précautions à prendre pur une manipulation sans danger :</u> - Assurer une bonne ventilation du poste de travail. - Eviter le contact avec la peau et les yeux. - Eviter toute formation de poussières. - Ne pas boire, ne pas manger ou fumer sur le lieu de travail. - Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire de fumer, et avant de quitter le travail. <u>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris certaines incompatibilités:</u> - Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. - Conserver à l'abri de la chaleur. - Conserver à l'abri des sources d'ignition. - Protéger du rayonnement solaire. Produits incompatibles : oxydants puissants. Matériaux d'emballage : emballage d'origine. <u>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :</u> voir section 1 / utilisations	

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE #	<u>8.1 Paramètres de contrôle :</u> Pas d'informations complémentaires disponibles. <u>8.2 Contrôle de l'exposition :</u> Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisane, porter un appareil respiratoire approprié. Protection des mains : Gants imperméables et résistants aux produits chimiques (Caoutchouc Nitrile, PVA Alcool polyvinylique) Protection des yeux : Porter des lunettes à protection latérale. Protection de la peau : Utiliser des vêtements de protection.																														
9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	<u>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :</u> Aspect : Solide blanc Odeur : Parfumée Inflammabilité : Non inflammable Solubilité : Insoluble dans l'eau Propriétés explosives : Non explosif <u>9.2 Autres informations :</u> Données non disponibles.																														
10 - STABILITE ET REACTIVITE	<u>10.1 Réactivité :</u> N/A <u>10.2 Stabilité chimique :</u> Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage. <u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses :</u> N/A <u>10.4 Conditions à éviter :</u> températures élevées. <u>10.5 Matières incompatibles :</u> oxydants forts. <u>10.6 Produits de décomposition dangereux :</u> par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse) : oxydes de carbone (Co, CO2). Divers fragments hydrocarbonés.																														
11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES #	<u>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</u> <table><tr><td colspan="2">Pipéronyl Butoxyde (51-03-6)</td></tr><tr><td>DL50 orale rat</td><td>> 4500 mg/kg</td></tr><tr><td>DL50 cutanée lapin</td><td>>2000 mg/kg</td></tr><tr><td>CL50 inhalation rat</td><td>>5.9 mg/l/4h</td></tr></table> <table><tr><td colspan="2">Perméthrine (52645-53-1)</td></tr><tr><td>DL50 orale rat</td><td>554 mg/kg</td></tr><tr><td>DL50 cutanée lapin</td><td>>2000 mg/kg</td></tr><tr><td>CL50 inhalation rat</td><td>4.63 mg/l/4h</td></tr></table> <table><tr><td colspan="2">Alpha pinène (80-56-8)</td></tr><tr><td>DL50 orale rat</td><td>3700 mg/kg</td></tr></table> <table><tr><td colspan="2">Linalol (78-70-6)</td></tr><tr><td>DL50 orale rat</td><td>5000 mg/kg</td></tr></table> <table><tr><td colspan="2">(R)-p-mentha-1.8-diène (5989-27-5)</td></tr><tr><td>DL50 orale rat</td><td>>2000 mg/kg (OCDE 423)</td></tr><tr><td>DL50 cutanée lapin</td><td>>5000 mg/kg</td></tr></table> Corrosion cutanée / irritation cutanée : Non classé Lésions oculaire graves / irritation oculaire : provoque une sévère irritation des yeux. Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.	Pipéronyl Butoxyde (51-03-6)		DL50 orale rat	> 4500 mg/kg	DL50 cutanée lapin	>2000 mg/kg	CL50 inhalation rat	>5.9 mg/l/4h	Perméthrine (52645-53-1)		DL50 orale rat	554 mg/kg	DL50 cutanée lapin	>2000 mg/kg	CL50 inhalation rat	4.63 mg/l/4h	Alpha pinène (80-56-8)		DL50 orale rat	3700 mg/kg	Linalol (78-70-6)		DL50 orale rat	5000 mg/kg	(R)-p-mentha-1.8-diène (5989-27-5)		DL50 orale rat	>2000 mg/kg (OCDE 423)	DL50 cutanée lapin	>5000 mg/kg
Pipéronyl Butoxyde (51-03-6)																															
DL50 orale rat	> 4500 mg/kg																														
DL50 cutanée lapin	>2000 mg/kg																														
CL50 inhalation rat	>5.9 mg/l/4h																														
Perméthrine (52645-53-1)																															
DL50 orale rat	554 mg/kg																														
DL50 cutanée lapin	>2000 mg/kg																														
CL50 inhalation rat	4.63 mg/l/4h																														
Alpha pinène (80-56-8)																															
DL50 orale rat	3700 mg/kg																														
Linalol (78-70-6)																															
DL50 orale rat	5000 mg/kg																														
(R)-p-mentha-1.8-diène (5989-27-5)																															
DL50 orale rat	>2000 mg/kg (OCDE 423)																														
DL50 cutanée lapin	>5000 mg/kg																														

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES #	<u>12.1 Toxicité</u> Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. <table border="1"> <tr> <td colspan="2">Pipéronyl Butoxyde (51-03-6)</td></tr> <tr> <td>CL50 poisson</td><td>3.94 mg/l/96h (Cyprinodon variegatus)</td></tr> <tr> <td>CE50 daphnie</td><td>0.51 mg/l/48h</td></tr> <tr> <td>ErC50 (algues)</td><td>2.09 mg/l/72h (Selenastrum capricornutum)</td></tr> </table> <table border="1"> <tr> <td colspan="2">Perméthrine (52645-53-1)</td></tr> <tr> <td>CL50 poisson</td><td>0.0025 mg/l/96h (Onchorhynchus mykiss)</td></tr> <tr> <td>CE50 daphnie</td><td>0.02 mg/l/24h (Daphnia magna)</td></tr> <tr> <td>ErC50 (algues)</td><td>>0.011 mg/l/72h (Scenedesmus subspicatus)</td></tr> </table> <table border="1"> <tr> <td colspan="2">Linalol (78-70-6)</td></tr> <tr> <td>CL50 poisson</td><td>27.8 mg/l/96h (méthode OCDE 203)</td></tr> </table> <table border="1"> <tr> <td colspan="2">(R)-p-mentha-1.8-diène (5989-27-5)</td></tr> <tr> <td>CL50 poisson</td><td>0.72 mg/l/96h (Pimephales promelas)</td></tr> <tr> <td>CE50 daphnie</td><td>0.36 (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)</td></tr> </table> <u>12.2 Persistance et dégradabilité</u> : N/A <u>12.3 Potentiel de bioaccumulation</u> : N/A <u>12.4 Mobilité dans le sol</u> : N/A <u>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</u> : N/A <u>12.6 Autres effets néfastes</u> : Non disponible.	Pipéronyl Butoxyde (51-03-6)		CL50 poisson	3.94 mg/l/96h (Cyprinodon variegatus)	CE50 daphnie	0.51 mg/l/48h	ErC50 (algues)	2.09 mg/l/72h (Selenastrum capricornutum)	Perméthrine (52645-53-1)		CL50 poisson	0.0025 mg/l/96h (Onchorhynchus mykiss)	CE50 daphnie	0.02 mg/l/24h (Daphnia magna)	ErC50 (algues)	>0.011 mg/l/72h (Scenedesmus subspicatus)	Linalol (78-70-6)		CL50 poisson	27.8 mg/l/96h (méthode OCDE 203)	(R)-p-mentha-1.8-diène (5989-27-5)		CL50 poisson	0.72 mg/l/96h (Pimephales promelas)	CE50 daphnie	0.36 (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)
Pipéronyl Butoxyde (51-03-6)																											
CL50 poisson	3.94 mg/l/96h (Cyprinodon variegatus)																										
CE50 daphnie	0.51 mg/l/48h																										
ErC50 (algues)	2.09 mg/l/72h (Selenastrum capricornutum)																										
Perméthrine (52645-53-1)																											
CL50 poisson	0.0025 mg/l/96h (Onchorhynchus mykiss)																										
CE50 daphnie	0.02 mg/l/24h (Daphnia magna)																										
ErC50 (algues)	>0.011 mg/l/72h (Scenedesmus subspicatus)																										
Linalol (78-70-6)																											
CL50 poisson	27.8 mg/l/96h (méthode OCDE 203)																										
(R)-p-mentha-1.8-diène (5989-27-5)																											
CL50 poisson	0.72 mg/l/96h (Pimephales promelas)																										
CE50 daphnie	0.36 (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)																										
13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION	<u>13.1 Méthode de traitement des déchets</u> : Eliminer conformément à la législation en vigueur. Eliminer le récipient/contenu dans une déchetterie. Ne pas jeter dans la poubelle ménagère.																										
14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT #	<u>14.1 Transport terrestre</u> : - Désignation officielle de transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, nsa (perméthrine, pipéronyl butoxyde) - No ONU : 3077 - Code de classification n° : M7 - ADR Classe : 9 - Groupe d'emballage ADR/RID : III - Etiquetage ADR : 9 - Dangereux pour l'environnement : OUI (perméthrine, pipéronyl butoxyde) - Quantités limitées (LQ) : 5 kg <u>14.2 Transport par mer</u> : Désignation officielle de transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, nsa (perméthrine, pipéronyl butoxyde) - No ONU : 3077 - Code IMO-IMDG : Classe : 9 – Etiquette : 9 - Groupe d'emballage IMO : III - Polluant marin : OUI (perméthrine, pipéronyl butoxyde) - n° EMS : F-A ; S-F - Quantités limitées (LQ) : 5 kg																										

15 - INFORMATIONS
REGLEMENTAIRES #15.1 Réglementation/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CE et ses adaptations.
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations.
- Directive 75/734/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
- Règlement CE n°1272/2008 modifié par le règlement UE n°618/2012.

Etiquetage des biocides :

<i>Nom</i>	<i>CAS</i>	<i>Quantité</i>	<i>TP</i>
Perméthrine	52645-53-1	6 %	TP18
Pipéronyl butoxyde	51-03-6	6 %	TP18
Géraniol	106-24-1	1.5 %	TP19

Rubriques ICPE : 451015.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée n'est disponible.

16 - AUTRES
INFORMATIONS #

Fiche de sécurité au format REACH 453/2010, les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Libellé des phrases H mentionnées en section 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammable.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.